




Informations de base	
<b>2005/0091(NLE)</b> NLE - Procédures non législatives Décision	En attente de la décision de la commission parlementaire
Accord CE/Turquie: protocole additionnel à l'accord d'association suite à l'élargissement 2004 de l'Union  <b>Subject</b> 8.20.01 Pays candidats  <b>Zone géographique</b> Turquie	


Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères			
	<b>Commission au fond précédente</b>		<b>Rapporteur(e) précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères			
	<b>AFET</b> Affaires étrangères			
	<b>AFET</b> Affaires étrangères			
	<b>AFET</b> Affaires étrangères			
	<b>Commission pour avis précédente</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis précédent(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>INTA</b> Commerce international			
	<b>INTA</b> Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>INTA</b> Commerce international			

	<b>INTA</b> Commerce international		
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Affaires générales	2667	2005-06-13
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Voisinage et négociations d'élargissement	FÜLE Štefan	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/05/2005	Document préparatoire	COM(2005)0191 	
07/06/2005	Publication de la proposition législative	09617/2005	Résumé
22/06/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/09/2005	Résultat du vote au parlement		
28/09/2005	Débat en plénière		Résumé
19/10/2009	Reprise des questions en instance de la législature précédente		
02/12/2009	Informations supplémentaires		Résumé
20/10/2014	Reprise des questions en instance de la législature précédente		
13/11/2024	Reprise des questions en instance de la législature précédente		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2005/0091(NLE)
<b>Type de procédure</b>	NLE - Procédures non législatives
<b>Sous-type de procédure</b>	Approbation du Parlement
<b>Instrument législatif</b>	Décision
<b>Base juridique</b>	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 217 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
<b>État de la procédure</b>	En attente de la décision de la commission parlementaire
<b>Dossier de la commission</b>	AFET/10/00009

Portail de documentation			
<b>Conseil de l'Union</b>			

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	09617/2005	07/06/2005	Résumé
Document de base législatif complémentaire	09616/2005	08/06/2005	Résumé
<b>Commission Européenne</b>			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2005)0191 	13/05/2005	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
KARTHEISER Fernand	03/10/2024	Javier Larrondo, Prisoners Defenders

## Accord CE/Turquie: protocole additionnel à l'accord d'association suite à l'élargissement 2004 de l'Union

2005/0091(NLE) - 07/06/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord d'association CEE-Turquie pour tenir compte de l'élargissement.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil (conclusion d'un accord).

CONTENU : Dix nouveaux États membres ont adhéré à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004. En vertu de l'article 6, par. 2, de l'acte d'adhésion, ces nouveaux États membres se sont engagés à adhérer à l'accord établissant une association avec la Turquie. Cette même disposition prévoit une procédure simplifiée pour conclure cet accord, à savoir, conclusion d'un protocole par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres et par le pays tiers concerné. Cette procédure ne porte pas atteinte aux compétences propres de la Communauté et n'affecte pas la répartition des pouvoirs entre la Communauté et les États membres.

L'objet de la présente proposition est donc de conclure ce protocole additionnel sur la base des directives de négociation adoptées par le Conseil.

L'article 1<sup>er</sup> par. 1 du protocole tient compte de précédentes procédures de ratification, inachevées, concernant l'adhésion antérieure de 6 États membres. Même si ces procédures n'ont pas été menées à leur terme par le passé, il y a eu une association de fait et en droit entre ces États et la Turquie.

Le protocole additionnel définit en outre les adaptations techniques à apporter à l'accord d'association à la suite de l'adhésion des nouvelles parties contractantes. Il comprend un certain nombre d'ajustements, rendus nécessaires par les changements institutionnels et juridiques intervenus au sein de la CE, ainsi que par l'adhésion des nouveaux États membres à cet accord mixte et par l'augmentation du nombre de langues officielles.

Le texte du protocole négocié avec la Turquie est joint à la proposition (voir doc. Conseil n° 9616/2005).

# **Accord CE/Turquie: protocole additionnel à l'accord d'association suite à l'élargissement 2004 de l'Union**

2005/0091(NLE) - 08/06/2005 - Document de base législatif complémentaire

Le présent document constitue le protocole définitif à l'accord entre la Communauté économique européenne et la Turquie portant sur l'inclusion des 10 nouveaux États membres à l'accord d'association entre la CEE et ce pays .

# **Accord CE/Turquie: protocole additionnel à l'accord d'association suite à l'élargissement 2004 de l'Union**

2005/0091(NLE) - 13/06/2005

Le Conseil a adopté une décision approuvant la signature d'un protocole additionnel à l'accord d'association avec la Turquie pour tenir compte de l'élargissement de l'UE en mai 2004. Le Conseil a également marqué son accord sur l'envoi d'une demande d'avis conforme au Parlement européen concernant le projet de décision relative à la conclusion dudit protocole.

L'accord d'association entre l'UE et la Turquie a été signé en 1963 et il est entré en vigueur en 1964. Il a pour objet de promouvoir le renforcement continu et équilibré des relations commerciales et économiques entre les parties.

La Turquie a confirmé sa décision de signer le protocole relatif à l'adaptation de l'accord d'association en décembre 2004.